



## Rachat de credit , creancier non remboursé

Par **andre julie**, le **07/03/2018** à **16:22**

Bonjour,

Nous avons réalisé un rachat de crédit d'un montant de 30 000e en septembre 2016. 20 000 était à rembourser à CETELEM, le virement n'a jamais été fait ni par nous ni par la banque. La conseillère ne nous en jamais alerté non plus.

En attendant, la somme restée sur notre compte, a été dépensée. Nous nous retrouvons donc à ce jour avec deux prêts, donc deux mensualités, et de grosses difficultés financières.

A-t-on un recours pour négligence envers la banque ? Ou est-ce de notre entière responsabilité ?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **07/03/2018** à **16:31**

bonjour,

je suppose que vous receviez des relevés bancaires indiquant la présence de cette somme qui vous permettaient d'alerter la banque sur cette situation.

il y a certes une certaine négligence de la part de la banque qui pouvait se poser la question de savoir pourquoi cette somme restait sur votre compte mais vous avez également un part de responsabilité de ne pas avoir averti la banque et surtout celle d'avoir dépensé cet argent sans vous poser plus de questions.

vos difficultés financières étaient prévisibles.

salutations

Par **andre julie**, le **07/03/2018** à **16:45**

Selon vous, on ne peut pas demander d'indemnisation ?

Car normalement, c'est au prêteur d'effectuer le remboursement des créanciers lors d'un rachat de crédits, non ?

Merci.